

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 20 mars 2018 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h 15.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny, Messieurs les conseillers François Charpentier et François Gagné.

Absents : Messieurs les conseillers Roger Lauzon, Léonard Payette et Patrick Lusignan.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018
4. Dépôt du document explicatif du budget 2018
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code Municipal aux articles 156, 425, 427 et 428, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour ne contient que les sujets et affaires mentionnés à l'avis de convocation.

47-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

3. Adoption du Règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018

48-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Charpentier et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny:

Que le règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. Dépôt du document explicatif du budget 2018

Le document explicatif du budget 2018 a été déposé par la directrice générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

Aucune question n'est adressée au Conseil.

6. Levée de la séance

49-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

Que la séance soit levée à 20 h 18.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille
Directrice générale et
secrétaire-trésorière